



Liste électorale

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Des obligations à respecter

1. En cas de changement de domicile, même au sein de la commune, vous devez effectuer une démarche d'inscription sur les listes électorales.
2. Si vous ne vous êtes pas fait recenser auprès de votre mairie en vue de la journée défense et citoyenneté, vous devez faire la démarche auprès de votre mairie.

Pièces à fournir

- Carte Nationale d'Identité ou passeport
- Justificatif de domicile récent (factures électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou portable) ou dernier avis d'imposition, dernière taxe foncière ou d'habitation, quittance de loyer ...